

*** Mémoire transmis sous forme de courriel. Son contenu a été reproduit ici à l'identique. ***

Destinataire : Jean-Paul Roy, B.Sc.A., retraité, ex-ingénieur

St-Modeste, le 20 septembre 2024

MADAME, MONSIEUR,

Membres de la Commission parlementaire

sur le projet de loi 69 au Québec

Gouvernement du Québec

consultation.energie@economie.gouv.qc.ca

OBJET: MÉMOIRE sur l' Avenir

ÉNERGÉTIQUE au Québec

et sur le projet de LOI 69

au Québec.

Copie a: Monsieur François Legault, Premier Ministre

Madame Christine Fréchette, Ministre

Monsieur Benoit Charette, Ministre,

Madame Andrée Laforest, Ministre,

Monsieur Marc Tanguay, PLQ

Monsieur Gabriel Nadeau-Dubois, PQS

Monsieur Paul St-Pierre Plamondon, PQ

Les JEUNES Caquistes

Les JEUNES Libéraux

Les JEUNES Solidaires

Les JEUNES Péquistes

Ordre des Ingénieurs du Québec

Hydro-Québec

Autres au choix de l'auteur

EN TOUT RESPECT, SANS PRÉJUDICE,

1. Il faut informer, consulter, enquêter et impliquer

l'ensemble des Québécois.

2. Il faut recueillir beaucoup de données sur tout ce qui concerne notre consommation et efficacité énergétique actuelle au Québec.

3. Loi physique de Newton: ACTION=RÉACTION.

4. L'énergie la moins chère et la plus environnementale est celle que l'on ne consomme pas.

5. L'énergie produite au Québec doit être disponible aux Québécois en premier. Le coût par KWH de l'électricité exporté du Québec ne doit jamais être en bas du coût moyen facturé aux Québécois par KWH. Le coût par KWH de l'électricité vendue à toute grande entreprise établie au Québec ne doit pas être inférieur au coût moyen par KWH payé par les Québécois. De plus, offrir des incitatifs monétaires à toutes les entreprises, les commerces, les institutions scolaires et autres

du Québec afin de baisser leur puissance maximale durant les heures de pointe hivernales; même dans le domaine résidentiel, cette option mérite d'être analysée et considérée de façon réaliste.

6. Il faut un Bape générique immédiatement au Québec sur notre avenir énergétique.

7. Il ne faut pas paniquer, aller trop vite dans la production énergétique au Québec.

8. Il faut tenir compte de l'environnement global et de l'ensemble des risques financiers en faisant des études d'impacts complètes et en informant complètement les Québécois directement concernés.

9. La sécurité économique dépend de la sécurité environnementale, alimentaire incluse. L'inverse n'est pas vrai. ATTENTION.

10. Il n'est pas possible de décarboner le Québec à 100%. Par exemple, les québécois produisent tous du CO2 en respirant, les autres animaux aussi.

11. Tenir compte de l'expérience européenne sur certains impacts dans le domaine éolien, etc...

12. L'acceptabilité sociale ne peut pas exister si les Québécois sont peu informés, si des impacts importants ne sont pas analysés, de surcroît l'absence de réponses au sujet de certains risques environnementaux et de certains risques financiers pour les propriétaires fonciers municipaux.

Il faut remettre en question les projets éoliens financés en bonne partie par des règlements d'emprunts municipaux et dans lesquels, en bout de ligne, les vrais endosseurs sont les propriétaires fonciers municipaux. Qui endossera les propriétaires fonciers en cas de problèmes

financiers majeurs dans quelques années?

La CAPACITÉ FINANCIÈRE des propriétaires fonciers, comme ENDOSSEURS de certains projets éoliens, de surcroît même pas situés dans leur municipalité, a ses limites; les élus ont l'obligation de tenir compte rigoureusement de cela et doivent prendre leurs responsabilités avec INTÉGRITÉ, RESPECT, TRANSPARENCE et EMPATHIE envers ceux qu'ils représentent; ils doivent très bien informer par résolution municipale l'ensemble des propriétaires fonciers et rendre accessibles facilement les informations au public.

13. Quelles données avons-nous sur la consommation électrique au Québec?

Capacité et nombre d'appareils électriques résidentiels: chauffe-eaux électriques, lave-vaisselle, laveuses à linge, sècheuses à linge!? Quelle influence ont-ils sur les pointes hivernales et comment les utiliser pour

réduire les pointes électriques hivernales?

Quel est l'état de l'ensemble des bâtiments résidentiels au Québec?

14.Même genre de questions que l'item 13 précédent mais pour tous les autres bâtiments au Québec?

15.Durant ma carrière environ 44 ans, j'ai constaté que plusieurs bâtiments au Québec sont des passoires énergétiques. Il y a un gaspillage d'énergie électrique et autres au Québec. Nous sommes esclaves de nos habitudes de consommation acquises depuis les années 1960. Certaines habitudes doivent être changées et ce n'est pas facile pour plusieurs d'entres nous. Nous pouvons réduire notre consommation énergétique au Québec et mieux gérer les pointes hivernales; moi, je l'ai fait chez moi et c'est rentable monétairement pour moi.

16. Il faut diversifier nos sources d'énergie et réduire notre énergie fossile (pétrole, gaz, charbon). La combustion fossile produit non seulement des GES mais elle ajoute de la chaleur dans notre atmosphère qui est devenue une serre. L'énergie nucléaire produit peu de GES mais ajoute de la chaleur dans l'eau et dans l'air terrestres. Attention au double effet GES et chaleur! A vérifier par experts spécialisés indépendants!?

17. Il faut analyser rigoureusement les impacts cumulatifs de nos projets sur l'environnement global comme par exemple pour les projets éoliens. ATTENTION!

18. L'humanité ne doit pas enlever des arbres sans les remplacer. Non seulement, il ne faut pas réduire le nombre d'arbres, il faut remplacer ceux enlevés et il faut en ajouter pour absorber davantage de CO₂, rafraichir notre atmosphère et réduire l'érosion globale. Les arbres permettent de maintenir la biodiversité, ils sont des climatiseurs naturels et ils influencent notre

climat. L'ajout d'arbres au Québec pourrait contribuer a décarboner le Québec. A vérifier par des experts spécialisés indépendants. Voir aussi expérience européenne.

19. Que se passe-t-il lorsqu'une forêt est remplacée par des routes, des chemins,..?

Un espace climatiseur en moins.

Un espace absorbeur de CO2 en moins.

Une production de CO2 lors de son enlèvement.

Une production de CO2 lors de la construction et de l'utilisation des routes,..

Un espace captant davantage l'énergie du soleil et augmentant l'effet de serre.

Une biodiversité en moins.

Une fragmentation d'habitat faunique.

Une nuisance dans la connectivité écologique.

Un environnement naturel en moins.

Ce sujet doit être approfondi par des experts spécialisés

indépendants, par exemple des membres de l'OIQ et des scientifiques universitaires.

20.La capacité environnementale a ses limites.

La croissance humaine et énergétique a aussi ses limites. ATTENTION!

21.La ventilation naturelle et l'isolation de plusieurs entretoits dans des bâtiments au Québec peuvent être augmentées, ainsi réduire l'énergie de climatisation et chauffage et ce de façon non négligeable. Attention cependant au type d'isolant. Par exemple, la cellulose est une bonne nourriture pour les moisissures sous certaines conditions d'air, de température et d'humidité. A vérifier par experts ingénieurs(es) dans le domaine. Des emplois en prime!?

22.Quelques mesures applicables au Québec et a évaluer par des experts spécialisés indépendants, ingénieurs(es) membres de l'OIQ:

- a)Ajouter des contrôles d'appel de puissance dans plusieurs bâtiments.**
- b)Ajouter des contrôles de facteur de puissance dans plusieurs bâtiments.**
- c)Utiliser seulement des moteurs électriques a très haut rendement énergétique.**
- d)Installer seulement des transformateurs électriques a très haut rendement énergétique; ils sont moins bruyants et dégagent moins de chaleur.**
- e)Echangeurs d'air a haut rendement énergétique.**
- f)Utiliser les systèmes bi-énergie durant les périodes de pointes hivernales.**
- g)Faire fonctionner les groupes électrogènes existants durant les pointes hivernales.**
- h)Fabriquer des toitures avec revêtements de couleur pâle. Couleur blanche par exemple pour les toitures horizontales de plusieurs bâtiments commerciaux, institutionnels et industriels,... Ce sera moins chaud en été dans les entretoits et a l'intérieur de ces bâtiments. Voir certaines expériences européennes.**

**Des emplois générés dans l'application de telles mesures
a mettre en place avant une course trop rapide
a une additionnelle production d'énergie électrique!?**

**23.La tarification dynamique de l'électricité au Québec,
dont Monsieur l'ex-ministre Pierre Fitzgibbon a présentée
en 2024 comme possibilité dans un futur proche, sera
probablement obligatoire a cause d'un gaspillage
d'énergie bien réel au Québec ainsi qu'une mauvaise
gestion des pointes énergétiques hivernales au Québec.**

**24.En 2020, la société française SFEPM pour l'étude et la
protection des mammifères a produit une note technique
du Groupe de travail éolien. Pour réduire l'impact des
éoliennes sur les chauve-souris, la SFEPM recommande
de proscrire les éoliennes dont la garde au sol est
inférieure a 30 mètres et aussi de proscrire les éoliennes
dont le diamètre du rotor est supérieur a 90 mètres.**

La SFEPM et EUROBATS recommandent toujours de ne pas

installer d'éolienne en contexte forestiers et bocagers.

Par exemple, au Bas-St-Laurent, le projet éolien PPAW1 ne respecte pas les recommandations de la SFEPM et de EUROBATS. Le diamètre du rotor prévu dans PPAW1 est environ 160 mètres et les 56 éoliennes sont prévues en milieu forestier. Donc une analyse approfondie s'impose versus l'expérience européenne.

25.UNE DES SOLUTIONS A TENIR COMPTE:

L'Hydro-Québec et le Gouvernement du Québec doivent considérer le développement de la filière photovoltaïque solaire. De nouveaux panneaux solaires plus efficaces auraient été conçus récemment; a vérifier!

Le tout sous réserves de vérifications par des experts indépendants spécialisés:

- a)Les coûts par KWH baisseront.**
- b)Les panneaux solaires ne sont pas des tueurs d'insectes, d'oiseaux, de chauve-souris comme le sont les éoliennes. Pas d'effets sur les oiseaux migrateurs.**
- c)Pas de bruit généré.**

d)Pas d'infrasons.

e)Pas de perturbation de la réception des ondes électromagnétiques(radio, TV, cellulaire,..).

f)Appareillage beaucoup moins en hauteur.

g)Des panneaux solaires peuvent être installés sur des bâtiments. Ils peuvent aussi être installés dans des espaces non occupés dans des zones industrielles.

h)Des panneaux solaires peuvent être installés proches et dans les villes, nécessitant ainsi beaucoup moins de longues lignes de transport, moins de déboisement et moins de réduction du captage des GES comme le CO₂.

i)Les mammifères moins affectés.

j)Pas d'ombres mouvantes.

k)Pas de vibration.

l)Pas de nuisance pour l'aviation en basse altitude.

m)Des panneaux solaires peuvent être installés dans des corridors déjà déboisés et dans des zones industrielles ou autres déjà perturbées.

n)Les panneaux solaires peuvent être installés a une

hauteur permettant de la végétation en-dessous et pouvant capter des GES, donc une perte de séquestration de carbone beaucoup moindre. Voir l'expérience européenne.

o)L'ambiance sonore meilleure pour les chasseurs, les pêcheurs, les randonneurs et la faune.

p)De nombreux emplois créés.

q)Acceptabilité sociale nettement meilleure.

Cette solution énergétique mérite d'être évaluée, vérifiée,...par des ingénieurs(res) spécialisés(es) membres de L'OIQ.

Du côté municipal, encourager le développement de l'énergie solaire sur les bâtiments en n'augmentant pas les taxes foncières a cause de ce genre d'ajout énergétique.

L'ajout de lignes de transport implique des corridors, du déboisement, une réduction de captation du CO2, de la fragmentation d'habitats et une réduction de la connectivité écologique ainsi que la biodiversité

aussi impliquée.

26. Tout en tenant compte des recommandations européennes, dans l'item 24 précédent, pourquoi ne pas installer quelques éoliennes dans des endroits déjà perturbés et bruyants comme des zones industrielles, par exemple comme celle dans l'Est de Montréal?

Il faut aussi remettre en question la durée de vie des parcs éoliens laquelle est beaucoup moins élevée que les barrages de l'Hydro Québec.

Une durée de vie projetée 30 ans avec démantèlement par la suite, est-ce une bonne vision a long terme?

Si une durée de vie est prévue pour 30 ans, a quoi s'attendre après 25 ans de fonctionnement?

Les manufacturiers des composantes (turbines, pales,...) au-dessus du sol des éoliennes garantissent leurs produits pendant combien de temps?

27. Par exemple, dans un projet éolien projeté en milieu forestier, plus nous déboisons, plus nous réduisons la capacité naturelle du captage du CO2.

A l'échelle de plusieurs projets planétaires de ce genre ou autres, n'y-a-t-il pas un risque d'emballement exponentiel du climat et ce dans un avenir plus proche que nous le pensons?

Accorder une importance plus grande à l'aspect économique que l'environnement global, c'est une grave erreur selon mon point de vue.

NOS JEUNES seront les HÉRITIERS de ce que nous faisons aujourd'hui.

28. Pendant que notre consommation énergétique est à la hausse, notre planète ne grossit pas et ses ressources disponibles n'augmentent pas.

Nous avons un sérieux problème avec la surpopulation mondiale et notre consommation au-delà de nos besoins. Nous devons constater, analyser et nous gouverner en conséquence en

**pensant a nos JEUNES et ultimement a la
SURVIE de l'espèce humaine.**

Salutations distinguées.

**Jean-Paul Roy, B.Sc.A., retraité, ex-ingénieur
Propriétaire foncier St-Modeste**

**Si vous décelez une erreur dans mon mémoire,
svp m'aviser. Merci.**

RÉFÉRENCES:

a) Mon expérience personnelle et professionnelle.

**b) Ma formation académique: science physique,
électrotechnique, génie électrique, environnement.**

c) Mon mémoire du 17 juillet 2024 déposé au Bape, référant a des études et des constatations européennes, au sujet du projet de parc éolien PPAW1 projeté au Bas-St-Laurent.

d) Horizon Nature BSL

e) CREBSL

f) Des reportages scientifiques: Semaine Verte, Découverte, TV5, Climat urgence avec Vincent Gratton, Sur le front a TV5, L'Océan vue du Coeur, etc...

g) Guide édition 2023 du MELCCFP sur la méthode des impacts structurés par enjeux.

h) Directive du MELCCFP dossier 3211-12-246 du 4 août 2023 et spécifique au projet de parc éolien PPAW1 projeté au Bas-St-Laurent.

i)La convention pour la protection des oiseaux migrateurs aux Etats-Unis et au Canada, depuis 1916, amendée en 1995 et en 1999.

j)La loi fédérale sur la convention concernant les oiseaux migrateurs(LCOM) et règlements.

k)La loi fédérale(LEI) sur l'évaluation d'impact, les effets sur les oiseaux migrateurs relevant de la compétence fédérale.

l)Article 19.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement.